

**VILLE DE NEUILLY SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL**

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2020

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC
LA MISSION LOCALE MARNE AUX BOIS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

Les élus, à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent **une décision modificative n° 5 au budget de la commune**. Il s'agit :

- d'ajuster la prévision de recettes de 25 559 € dans le cadre des impôts directs 2019 ;
- de verser une subvention complémentaire de 4 752 € à la Caisse des Ecoles dans le cadre de la convention financement du Programme de Réussite Educative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la fourniture et l'entretien d'électroménager professionnel et domestique.

L'assemblée communale, par 35 voix POUR (Groupe majoritaire des socialistes et républicains - Mmes AMOZIGH et AMAR - La Gauche rassemblée) et 2 voix CONTRE (Pour Neuilly, notre ville), accorde sa garantie d'emprunt à IMMOBILIERE 3F pour la réalisation d'un programme de **38 logement sociaux situés dans la ZAC Maison-Blanche**. En contrepartie, un **contingent communal de 20% sera attribué à la commune**, soit 7 logements.

L'assemblée municipale, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la signature de différents actes :

- convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour **un accompagnement des gestionnaires municipaux pour optimiser les taux d'occupation des établissements d'accueil du jeune enfant** ;
- convention d'objectifs et de moyens **avec l'association Mission Locale Marne aux Bois et les villes de Rosny-sous-Bois et Neuilly-Plaisance**.

Le Conseil Municipal, par 35 voix POUR (Groupe majoritaire des socialistes et républicains - Mmes AMOZIGH et AMAR - La Gauche rassemblée) et 2 ABSTENTIONS (Pour Neuilly, notre ville), rectifie la délibération du 18 décembre 2019 relative à la cession de parcelles communales à la SCCV Neuilly Perche. Celle-ci comportait une erreur matérielle sur la date de l'avis de France Domaine.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de ville et publié sur le site internet de la ville.

Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le compte rendu intégral, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

**Le Maire,
Signé : Jacques MAHEAS**